

Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS)

Session 2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

- Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé ;
- Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;
- Vu** l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2020 portant mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidats aux diplômes du travail social en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon.
- Vu** l'arrêté rectoral du 4 décembre 2020 fixant les conditions d'organisation et la date éliminatoire de retour des dossiers des candidat(e)s de la session 2021 du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé dans l'académie de Dijon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 20 janvier 2021 des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé pour la session 2021 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 19 mai 2021 fixant la composition du jury de diplôme d'État d'éducateur spécialisé de la session 2021 ;
- Vu** le procès-verbal de l'examen du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé du 25 juin 2021 établi par la présidente de jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés admis au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé à la session 2021 les candidats dont les noms suivent :

ARTON Nolwenn
ASTIER Émilie
BEZKOROWAJNYJ Yoann
DUBUC Carolina
GRUX Timothée
JANVIER Léonie
LAPALUS Adeline
MIGNARD Charlène
MONASSE Clémence
POTHONNIER Cloé

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 25/06/2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
Par délégation du recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté



Nathalie ALBERT-MORETTI